



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 AOÛT 2024

Affaire n° 21-20240829

**Location de matériels scéniques - 2^{ème} procédure
Fournitures, divers services et prestations**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 août 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 août 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 8
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf août à seize heures quarante-huit minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Daniel Maunier par Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Jacquet Hoarau

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 21-20240829

**Location de matériels scéniques - 2^{ème} procédure
Fournitures, divers services et prestations**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres prise le 18 juillet 2024,

Vu le rapport n° 21-20240829 présenté lors du Conseil municipal du jeudi 29 août 2024,

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été lancé par la Commune le 1er mars 2024, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour la location de matériels scéniques – 2^{ème} procédure;

Considérant que les besoins se décomposent en 2 lots définis comme suit :
Lot 2 : Location de matériels pour un système de sonorisation adapté pour une jauge allant jusqu'à 4 000 personnes
Lot 4 : Location de structures et habillages-diverses manifestations,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande, sans minimum, avec un maximum annuel de 60 000,00 € HT pour le lot 2 et de 50 000,00 € HT pour le lot 4,

Considérant qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au JIR,

Considérant que par délibération n°21-20240829 du 29 août 2024, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés suivants :
- Lot 2 : Location de matériels pour un système de sonorisation adapté pour une jauge allant jusqu'à 4 000 personnes
- Lot 4 : Location de structures et habillages-diverses manifestations

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux,

**Le Conseil Municipal,
réuni le jeudi 29 août 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé du Président de séance,

après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 La passation des marchés fructueux correspondants avec :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant maximum annuel en € HT
2	Location de matériels pour un système de sonorisation adapté pour une jauge allant jusqu'à 4 000 personnes	SARL MEGA MUSIC PRODUCTION 39 rue Paul Fontaine Carosse 97480 Saint Joseph Gérant : HOAREAU Richard	60 000,00 €
4	Location de structures et habillages-diverses manifestations	STAGE OI 336 rue Saint Louis 97460 Saint Paul Gérant : HENDERSON Ian	50 000,00 €

Article 2 l'imputation de la dépense correspondante au chapitre **011** compte **61358**,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**